



Mairie
Boîte N° 17
44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie en Retz le 08/07/2024.

CR de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 05 JUILLET 2024

Convoqués par un email à chaque adhérent daté du 05 juin 2024 et par voie de presse, les membres de l'association et les personnes intéressées se sont réunies le vendredi 05 juillet 2024 à 18h à la salle Bellevue de la Bernerie en Retz.

A l'ordre du jour :

- **Rapport moral**
- **Bilan financier du Trésorier**
- **Historique de l'Association**
- **Avenir de l'association**

Le Président Jean-Pierre Barbedette remercie de sa présence, Mme Carrara (déléguée municipale à l'environnement) de sa présence, ainsi que tous les participants. Au moment de débiter la séance, le quorum de 50 pour cent des membres présents ou représentés est atteint. La séance est déclarée ouverte. La secrétaire de séance est Francine Leclerc.

Rapport moral du président

Notre association œuvre depuis 2005.

Pour ma part j'en suis le président depuis 2015 après 3 années en tant que secrétaire.

L'an dernier j'avais annoncé que je ne solliciterai pas un 4ème mandat en tant que président.

L'association se trouve donc aujourd'hui à un tournant, voir probablement à une impasse, vu qu'aucun candidat ne s'est manifesté ni pour la présidence ni en temps que nouveau membre du CA.

Nous allons donc devoir aborder ce sujet dans cette réunion.

Concernant notre activité elle a été, il faut bien le dire, assez réduite cette année.

Nous avons plusieurs fois sollicité des réponses concernant le dossier de passerelle à la Rinais, présenté dans le cadre de l'opération « France vue sur mer » en lien avec les fonds de France Relance.

Le dossier apparaît en temps que lauréat, comme celui du platelage, sur le site du CEREMA.

Mais seul celui du platelage a été pris en compte par la commune, ce qui assure une grosse partie du financement de sa réfection.

Nous avons, à l'origine, dû insister pour convaincre la municipalité de présenter un dossier. Finalement elle en a présenté deux. Celui du platelage va être mis en œuvre alors qu'il s'agit d'une réfection suite à problème de conception (donc à terme probablement indemnisé par les assurances).

Par contre depuis 6 mois nous attendons toujours des réponses sur le projet de passerelle lui aussi lauréat sur le site du CEREMA. Nous espérons, au moins, qu'une étude puisse être menée.

Je crois savoir, de plus, que les conventions doivent être signées avant fin 2024.

Sur un autre sujet, j'aimerais aussi souligner le défaut de fauchage sur le sentier entre la Boutinardièrre et Crève-Cœur. Nous sommes plutôt favorables au fauchage tardif afin de préserver la biodiversité partout où c'est possible, mais là, jusqu'en fin juin, il fallait écarter les herbes folles et les ronces pour pouvoir avancer sur le sentier.

Enfin un chaussidou a été aménagé sur la RD 97. Nous avons espéré un aménagement du contournement du sentier marée haute, entre la rue Richelot et l'ENS des Roches Dorées. Le chaussidou ne joue pas ce rôle. Il protège peu les piétons, surtout lorsque la circulation automobile est intense, les véhicules automobiles se déportant alors sur la partie cyclable. Un aménagement piéton reste donc nécessaire sur cette portion. On parle là d'une bonne centaine de mètre à aménager.

Rapport Financier

Le rapport détaillé est exposé par la trésorière Jocelyne Touzet. Il fait état pour l'exercice 2023 d'un résultat négatif de 116,21 euros. Au 31 décembre 2023, l'association dispose d'un avoir sur compte de 339,84 euros, d'un avoir sur livret de 495,94 euros.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rappel historique de l'association

Guy Dupin retrace l'histoire de La Huppe du Paradou

Avenir de l'association

Aucun candidat ne s'est manifesté pour le poste de président ni même comme nouveau membre du conseil d'administration.

La dissolution est proposée à l'assemblée.

Certains adhérents émettent l'idée d'une mise en sommeil. Mais devant trop d'incertitude, l'idée n'est pas retenue.

La dissolution est votée à une très large majorité.

La proposition de verser les fonds à l'école pour des projets éducatifs sur l'environnement est validée par l'assemblée.

Jocelyne Touzet est chargée de l'apurement des comptes après résiliation de l'assurance et hébergement du site web.

L'idée de se rapprocher de l'association RPNDC pour un article relatant les 19 ans d'existence de La Huppe du Paradou est retenu, ainsi que le dépôt des archives à la maison de l'histoire si c'est possible.

Le président, J-Pierre Barbedette

La secrétaire, Francine Leclerc